



Metrage différent entre le compromis et diagnostique

Par **skinner**, le 14/11/2018 à 09:22

Bonjour

je suis sur le point de signer un compromis de vente afin d'acheter un studio. dans le compromis il est mentionné un studio de 20 m2 environ, mais en recevant les fiches diagnostiques, il est spécifié mesurage loi carrez , total surface privative 18.30m2 , total surface habitable 18,30m2.

Dois je signer le compromis, ou puis je faire redscendre le prix?
merci de votre aide

Par **morobar**, le 14/11/2018 à 09:30

Bonjour,

Vous devez négocier et obtenir ce que vous pouvez, puis prendre votre décision.
La loi ne prévoit rien du tout à ce stade de la négociation, puisque rien n'est signé.

Par **delicatess**, le 14/11/2018 à 09:39

Il est possible de signer le compromis en l'état d'une surface erronée, puis renégocier le prix à la baisse au jour de la signature de l'acte authentique.

Si vous signez votre contrat de vente chez un notaire sérieux, celui-ci devrait se rendre compte de l'erreur. Cordialement.

Par **skinner**, le **14/11/2018** à **10:20**

merci de votre aide et de votre rapidité